

pension alimentaire RSA

Par **PERBANDT**, le **25/01/2019** à **14:29**

bonjour JE VIENS VERS VOUS CAR PERDU EN APPEL VOILA MON EX MARI VERSE UNE PENSION DE 100e PAR MOIS NE C EST JAMAIS OCCUPE DE SON FILS NI A C EST BESOIN A FAIT UNE DEMANDE AU TRIBUNAL EN 2015 POUR ARRER DE LA PENSION CE QUI LUI A ETAIT ACCORDE MON FILS N AVAIT PAS ENCORE 18 ANS DONC PAS COMPRIS FAISANT APPEL DE CETTE DECISION A VERSE LA PENSION JUSQU A APPEL SOIT 800e J AI PERDU EN APPEL MAINTENEANT JE DOIT REMBOURSE CETTE SOMME QUELLE JUSTICE MAIS VOILA ETANT RSA DECLARER CETTE PENSION CHAQUE MOIS DONC DEDUIT DE MON RSA AYANT ECRIT A LA CAF ME DISE QUE CA DEPASSE 2 ANS DONC AUCUN REMBOURSEMENT QUE DOIJE FAIRE???? A SAVOIR QUE MON EX MARI LUI A DECLARER AUSSI M AVOIR VERSE CETTE PENSION CAR RSA DONC LUI VA TOUCHER 2 FOIS CETTE SOMME Y A T IL UNE AIDE POUR SE REMBOURSEMENT ??? A QUI JE PEUT M ADRESSER MERCI DE VOS REPONSES MON FILS ET TOUJOUR A MA CHARGE IL A EU 21 ANS